

ORDONNANCE NUMÉRO

OCA18-(C-4.1)-011A

Règlement sur la circulation et le
stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1)

À la séance du 14 novembre 2018, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

De modifier l'ordonnance numéro OCA14-(C-4.1)-011, afin d'ajouter le dernier aliéna suivant :

« - L'ajout d'une zone de relâchement supplémentaire entre les rues Pierre-Baillargeon et André-Dumas, côtés Nord et Sud. »

De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.
